



Informations communales - Lettre N°35

[Voir la version en ligne dans votre navigateur](#)

Bonjour {PRENOM} {NOM} ,
Voici les actualités du jour

Actualités

- **Fermeture exceptionnelle de la Mairie :**

Comme les années précédente, et en raison du peu de monde sur la commune à cette époque, la Mairie sera exceptionnellement fermée ce vendredi 16 août toute la journée.

- **Stop pub :**

Pour les administrés qui le souhaitent, des autocollants "Stop pub" sont à votre disposition gratuitement à l'accueil de la Mairie. Ils sont à poser sur vos boîtes à lettres. Cela s'avère efficace pour réduire le nombre de prospectus distribués.

- **Déchet papier (rappel)**

Depuis le 1er juillet, la collecte du papier se fait dans le même container (jaune) que les emballages recyclables (plastique...). Voir le calendrier sur le site de la commune [Cliquer ici](#)

- **Gendarmerie**

Afin de pallier la problématique des dépôts sauvages ou feux de forêt, j'ai proposé à M. Champagne, Maire de St-Martin-la-Garenne, d'équiper la gendarmerie de VTT (1 vélo d'environ 300€ à la charge de chaque commune). Les forces de l'ordre de Limay sont ravis de cette initiative. Certains chemins sont difficilement accessibles en voiture, ils pourront patrouiller sur ces derniers 7 jours sur 7 et verbaliser si besoin. Pour rappel, le ramassage des déchets sauvages (benne, traitement...) coûte annuellement entre 500€ et 1 000€ à la commune. Je soumettrai cette décision lors du prochain conseil municipal (dernière quinzaine de septembre).

Il est rappelé que tout les administrés ont la possibilité d'appeler la gendarmerie, quelque ce soit le problème rencontré (véhicule gênant devant votre garage, personnes suspectes rôdant sur la communes, tapage, rixe etc...). Il s'agit d'une démarche prioritaire. Dans le cas où les forces de l'ordre seraient dans l'impossibilité d'intervenir rapidement, il est bien évident que les services de la Mairie se chargeront de trouver une solution pour remédier au problème.

257 abonnés à ce jour

Excellente continuation à vous et à très bientôt pour la suite de l'actualité.

Votre Maire : Pascal Brusseau

[Site web de Guernes](#) | [Contacter la Mairie](#)

Vous pouvez vous désinscrire si vous le souhaitez en cliquant le lien ci-dessous

[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2018 Mairie de Guernes